

Contestation du projet d'élevage intensif de saumons porté par Pure Salmon au Verdon-sur-Mer

Le 19 décembre 2025

Madame, Monsieur les commissaires enquêteurs,

**L214 s'oppose fermement au projet de la société Pure Salmon au Verdon-sur-Mer.**

Le projet prévoit l'implantation d'une installation aquacole terrestre en système de recirculation de l'eau (RAS), destinée à produire jusqu'à 10 000 tonnes de saumons par an (environ 2 millions de poissons). Cet élevage intensif fonctionnerait en bassins fermés, avec des densités d'élevage élevées et une production continue tout au long de l'année. Par son ampleur, ce projet s'inscrit parmi les plus importants élevages terrestres de saumons envisagés en France.

Si Pure Salmon affirme vouloir produire « *un saumon sain, 100 % médoc, élevé dans le respect de l'environnement et du bien-être animal* », cette présentation apparaît contredite par l'analyse des caractéristiques mêmes du projet, qui relèvent davantage d'une stratégie de communication que d'une réalité opérationnelle.

En l'absence d'une prise en compte complète et rigoureuse des enjeux éthiques, environnementaux et climatiques, ce projet ne peut être évalué de manière fiable ni justifié au regard de l'intérêt général.

## **1 - Systèmes RAS : Une promesse de maîtrise démentie par les faits**

Dans leur rapport conjoint sur le développement de la filière piscicole d'octobre 2022 (page 81), l'Inspection Générale de l'environnement et du développement Durable et le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux citaient un rapport concernant la rentabilité des système d'exploitation RAS et mettaient en évidence une des assertions suivantes :

« *Dans presque toutes les fermes RAS finlandaises, on peut affirmer que chaque poisson produit augmente les pertes du système RAS* ».

Cela signifie que **la production n'est pas neutre** : le nombre de poissons accroît mécaniquement :

- la mortalité,

- la charge sur les filtres biologiques,
- les risques sanitaires (maladies, stress, défaillances techniques),
- la consommation d'énergie et de ressources.

**Ces systèmes atteignent rapidement des limites biologiques et techniques.**

L'intensification de la production ne se traduit pas par une efficacité accrue, mais par une dégradation progressive du fonctionnement global du système.

Le système d'élevage en circuit fermé (RAS) est souvent présenté comme hautement maîtrisé, mais les **incidents récents observés dans plusieurs fermes de saumons RAS à travers le monde montrent qu'il n'est pas infaillible.**

Récemment, en 2023, en 2025, des projets RAS en exploitation, au [Canada](#), au [Japon](#), ont connu des **mortalités massives de dizaines à centaines de milliers de saumons** à la suite de pannes de pompes, d'erreurs humaines ou de dysfonctionnements des systèmes de circulation et d'oxygénation.

En 2020, l'exploitant Atlantic Sapphire a reconnu la mort d'environ 227 000 saumons dans son installation RAS au Danemark à la suite de problèmes de qualité de l'eau, puis à nouveau en 2021 aux États-Unis, avec une **perte estimée à plusieurs centaines de tonnes de poissons** après une défaillance technique. Ces événements illustrent la **forte vulnérabilité des élevages RAS à toute défaillance technique ou opérationnelle** : dépendance permanente à l'électricité, à l'oxygénation et au traitement de l'eau, absence de milieu tampon naturel et concentration élevée d'animaux. En cas d'incident, la dégradation rapide de la qualité de l'eau entraîne des **mortalités brutales et massives**, posant à la fois des questions éthiques concernant les animaux, de gestion des déchets biologiques et de risques environnementaux.

Dès lors, le RAS ne saurait être présenté comme le modèle de référence pour l'élevage de saumons sans une évaluation rigoureuse et transparente de ses limites et de ses impacts réels.

## 2 - Une maltraitance systémique institutionnalisée

Dans son descriptif technique (page 85), Pure Salmon affirme : « *En effet, les poissons possèdent des sens communs tels que l'odorat, le goût, la vision, l'ouïe, le toucher, le sens des vibrations, de la température, du mouvement de l'eau, de la position du corps et des mouvements du corps. Les poissons ont divers types de nocicepteurs pour le toucher, la chaleur et l'acidité, entre autres, et leur capacité d'apprentissage, de mémorisation et de cognition est fondamentale pour leur comportement et leur qualité de vie.* »

La reconnaissance de capacités sensorielles étendues, de la présence de nocicepteurs et de facultés d'apprentissage et de mémorisation chez **les poissons implique qu'ils sont des êtres sensibles, capables de ressentir la douleur, le stress et la souffrance**, et que leurs conditions d'élevage influencent directement leur « bien-être » et leur qualité de vie.

**Cette reconnaissance par Pure Salmon est d'autant plus troublante** que l'analyse du dossier met en évidence des conditions d'élevage intensif qui laissent présager des **souffrances inévitables pour les saumons**, liées notamment aux densités élevées, au stress chronique, aux maladies et à la dépendance totale à des dispositifs techniques.

De plus, dans le descriptif de son projet (page 15), Pure Salmon affirme :  
« *Pure Salmon France reproduit ainsi les caractéristiques qualitatives de l'habitat naturel du saumon* ».

Toutefois, au vu des caractéristiques mêmes du projet, élevage en bassins fermés, densités très élevées, confinement permanent, dépendance totale à des systèmes techniques et absence de milieu ouvert, **il apparaît impossible de reproduire les conditions qualitatives essentielles de l'habitat naturel d'une espèce migratrice évoluant sur de vastes espaces à très faible densité.**

## a) Densités élevées structurelles

Le projet de Pure Salmon repose sur un modèle d'**intensification maximale** de la production en bassins fermés, avec des densités annoncées autour de **60–70 kg/m<sup>3</sup>**.

Pure Salmon indique vouloir maintenir un ratio de 7 % de poissons pour 93 % d'eau, présenté comme permettant d'éviter le stress lié au surpeuplement.

En pratique, ce ratio correspond à une densité d'environ 70 kg de saumons par mètre cube. Pour des saumons affinés à un poids moyen de 5,5 kg, cela représente environ 12 à 13 poissons par mètre cube.

Appliqué à un bassin de 1 290 m<sup>3</sup> (phase d'affinage) cela conduit à une biomasse totale de l'ordre de 90 tonnes de poissons, soit environ 16 400 saumons regroupés dans un seul bassin.

Appliquée à un bassin de 3 450 m<sup>3</sup> (phase de croissance finale), cette densité conduit à une biomasse totale d'environ 241 tonnes de poissons, soit près de 44 000 saumons regroupés dans un seul bassin.

Concrètement, cela revient à offrir à chaque saumon à peine 78 litres d'eau, **soit l'équivalent d'une demi baignoire par saumon environ.**

Ces chiffres traduisent des densités extrêmement élevées en fin d'élevage, caractéristiques de systèmes intensifs en circuit fermé, où une très forte biomasse est concentrée dans un volume restreint. À ce stade, la moindre défaillance technique ou variation des paramètres de l'eau (oxygène, CO<sub>2</sub>, composés azotés) est susceptible d'avoir des conséquences immédiates sur le stress, la santé et la mortalité des poissons, ce qui interroge la compatibilité de telles densités avec des conditions d'élevage respectueuses du « bien-être animal. »

Pure Salmon considère que les densités seraient rendues acceptables par le recours à la technologie RAS avancée, intégrant des dispositifs de surveillance et de sécurité destinés à garantir la stabilité des paramètres de l'eau. Or, **cet argument ne répond pas au problème de la densité elle-même.** La stabilité physico-chimique constitue une **condition minimale de survie**, mais ne saurait à elle seule définir le « bien-être animal. »

À l'état naturel, le saumon atlantique est un **poisson migrateur** qui vit en **milieu ouvert**, à très faible densité. Au cours de son cycle de vie, il peut parcourir des centaines à plusieurs milliers de kilomètres, depuis les rivières natales jusqu'à l'Atlantique Nord, avant de revenir se reproduire. En mer, il nage librement, ajuste sa profondeur et ses déplacements, et n'est pas soumis à une promiscuité prolongée.

La littérature scientifique, ainsi que les avis d'autorités publiques telles que l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) montrent que les élevages intensifs de saumons en systèmes RAS à forte densité exposent les animaux à des risques accrus de stress chronique, d'atteintes physiques et de souffrance, en particulier du fait de leur dépendance totale à des dispositifs techniques.

### b) Stress chronique chez les saumons

Contrairement aux cages en mer, les saumons, connaissant des conditions comme celles prévues par Pure Salmon, sont :

- enfermés en permanence ;
- sans possibilité d'évitement spatial ;
- exposés à des stimuli artificiels continus (bruit des pompes, éclairage, flux d'eau).

Dans son rapport de 2008, l'EFSA montre que l'intensification augmente les risques de stress, de maladies, et exige des standards de gestion très élevés.

L'EFSA indique (page 17) que :

- des conditions **très variables** sont observées entre **10 et 30 kg/m<sup>3</sup>**,
- **au-delà d'environ 22–23 kg/m<sup>3</sup>**, les risques de mal-être **augmentent**.

De plus, cette étude montre que des saumons élevés en RAS intensif présentent des niveaux élevés de cortisol, détectés dans l'eau, ce qui constitue un indicateur de stress physiologique lié aux conditions d'élevage intensif et aux perturbations associées (densité, manipulations, etc.). Elle souligne également la présence du cortisol comme indicateur de mal-être animal dans ces systèmes.

Or l'EFSA est formelle : un taux de cortisol élevé engendre **des maladies, une baisse de croissance chez les saumons, de l'immunosuppression** (page 33).

L'EFSA (rapport 2009, page 3) établit clairement que :

- le stress chronique est incompatible avec un bon bien-être ;
- le cortisol est un marqueur central du stress chez les poissons ;
- les systèmes intensifs multiplient les facteurs de stress (qualité de l'eau, densité, manipulations (tri, transport), interactions sociales contraintes).

Les systèmes d'aquaculture en recirculation ne suppriment pas les facteurs de stress, mais les replacent dans une dépendance étroite au fonctionnement continu des dispositifs techniques, ce qui réduit les marges de sécurité en cas de défaillance.

### c) Les maladies

L'EFSA est très explicite : les maladies ne sont **pas seulement un problème sanitaire**, elles sont souvent le **résultat de conditions de stress**.

Les avis scientifiques de l'EFSA soulignent que les élevages intensifs de saumons sont particulièrement exposés à diverses pathologies, telles que la nécrose pancréatique infectieuse (IPN), les ulcères d'hiver, les infections fongiques à Saprolegnia ou encore les lésions oculaires ((EFSA, rapport 2008, p. 21–23)).

L'EFSA précise que de nombreux poissons sont porteurs asymptomatiques de ces agents pathogènes et que les flambées de maladies surviennent fréquemment à la suite d'événements stressants, notamment lors des phases de tri, de manipulation ou de transport.

Dans des systèmes à forte densité, comme les élevages intensifs en circuit fermé, la concentration élevée et la promiscuité accentuent ces risques sanitaires. La maîtrise technologique des paramètres de l'eau ne supprime donc pas les facteurs biologiques et comportementaux à l'origine des maladies, mais en masque temporairement les effets.

Le projet de Pure Salmon indique que l'élevage serait conduit sans recours aux antibiotiques, hormones ou pesticides (le traitement médicamenteux est formellement proscrit dans le système RAS car il tuerait les colonies bactériennes des biofiltres). En cas d'apparition de maladies, les mesures prévues reposent sur **l'abattage des poissons concernés directement dans les bassins**, suivi de procédures de désinfection destinées à limiter la propagation. Cette approche repose sur une **gestion réactive des épisodes sanitaires**, fondée sur l'élimination des animaux atteints plutôt que sur la réduction des facteurs structurels de risque.

La promesse d'un élevage « sans antibiotiques » ne supprime donc ni la survenue des maladies ni leurs causes sous-jacentes, mais **déplace la réponse vers des pratiques d'abattage et de désinfection**, posant des questions tant en matière éthique que de durabilité réelle du système.

**Cet élevage serait donc en totale contradiction avec l'article L214-1 du Code rural qui précise que « tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce ».**

### 3 - Un élevage de très grande ampleur sous surveillance humaine restreinte

Le projet de Pure Salmon repose sur un système d'élevage intensif fonctionnant 24h sur 24 et 7 jours sur 7, avec une production annuelle annoncée de 10 000 tonnes de saumons réparties dans 78 bassins qui couvre l'incubation, la nurserie, le grossissement et la purge.

Il prévoit la création de plus de 250 emplois directs. **67 personnes seulement** seraient chargées de la gestion technique et zoosanitaire de l'élevage. Il y aurait des équipes successives de trois postes de 8 heures (3×8) afin d'assurer la continuité du suivi des poissons. Toutefois, **le dossier précise que les effectifs seraient réduits la nuit et le week-end, périodes durant lesquelles la surveillance reposeraient principalement sur un nombre limité de personnels dédiés à l'élevage.**

Rapportée aux volumes annoncés, cette organisation soulève des interrogations.

Si le personnel bénéficierait de formations spécifiques, il est inévitable que les équipes ne disposeraient pas d'une expertise approfondie et éprouvée de ce type de système RAS à très grande échelle.

Dans ce contexte, la combinaison d'une forte densité de poissons, d'un fonctionnement continu, d'effectifs humains limités, notamment en périodes nocturnes et de week-end, et d'une dépendance totale à des technologies complexes, accroît la vulnérabilité du système. La capacité d'intervention humaine en cas de dérive progressive des paramètres, d'apparition de maladies ou de défaillance technique simultanée sur plusieurs bassins apparaît mécaniquement contrainte. Ainsi, le nombre et la répartition des effectifs prévus paraissent insuffisants au regard de l'ampleur industrielle du projet et des risques inhérents à un élevage intensif de saumons en RAS, en particulier concernant les conditions de vie des animaux et la gestion des situations critiques.

Dans ce contexte, le temps d'intervention disponible en cas de panne majeure serait extrêmement réduit : de l'ordre de quelques minutes, avec des mortalités importantes pouvant apparaître **en moins de dix minutes** en cas d'interruption de la circulation ou de l'oxygénation. Un délai aussi court laisserait une marge d'action humaine très limitée, en particulier la nuit ou le week-end lorsque les effectifs seraient réduits, et rendrait les conséquences d'une défaillance technique ou d'une erreur humaine immédiates et potentiellement massives, compte tenu des densités élevées et de la concentration de biomasse dans les bassins.

## 4 - Des impacts sur l'environnement à ne pas négliger

Le risque pour l'environnement est considéré comme réel, notamment en raison de la consommation très élevée d'eau, de la forte consommation d'électricité, du fonctionnement continu 24h/24 de systèmes techniques complexes, et de la concentration des rejets, l'ensemble de ces facteurs contribuant à des émissions de gaz à effet de serre non négligeables et reflétant le caractère intensif et fortement industrialisé de l'élevage en RAS.

### a. Un système vorace en eau

L'approvisionnement en eau du site serait assuré par six forages privés chacun situés dans la nappe d'accompagnement de l'estuaire de la Gironde. Cette eau serait puisée dans la nappe saumâtre du Plio-Quaternaire.

Le besoin total en eau pour la phase d'exploitation est estimé à **6 500 m<sup>3</sup> par jour** au débit maximal, soit **près de 3 piscines olympiques d'eau prélevées chaque jour**. Ce volume correspond à un prélèvement annuel total de 2 372 500 m<sup>3</sup>.

Même si la nappe saumâtre du Plio-Quaternaire n'est pas destinée à l'alimentation humaine, elle joue un rôle écologique et hydrogéologique essentiel.

Une ressource non potable n'est pas une ressource « sans valeur ».

Selon le rapport de la BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), la nappe du Plio-Quaternaire est hydrauliquement connectée à l'estuaire de la Gironde. Elle participe aux équilibres hydrauliques entre les eaux souterraines, les eaux de surface, les zones humides ainsi que les milieux estuariens et littoraux. Un pompage intensif et continu est susceptible de modifier les flux naturels, d'accentuer les phénomènes de salinisation ou de déséquilibre, et d'affecter indirectement les milieux aquatiques et humides voisins.

Pour répondre à ces enjeux, Pure Salmon s'appuie sur des modélisations hydrogéologiques locales visant à évaluer les effets chroniques du pompage sur la nappe.

Toutefois, ces conclusions reposent sur des **hypothèses de fonctionnement stable et optimal**, sur des modélisations fondées sur les conditions hydrogéologiques actuelles, et sur une interprétation selon laquelle les variations attendues de salinité et de niveaux piézométriques resteraient acceptables. Elles n'écartent pas totalement les **incertitudes liées aux effets cumulés, au long terme, ni au contexte de changement climatique**, marqué par des étiages plus sévères et une élévation du niveau marin. À ce titre, si les études apportent des éléments de réponse sur les effets locaux, elles ne permettent pas d'exclure avec certitude tout risque de déséquilibre progressif de la nappe et des milieux associés.

## 1. Les traitements d'entrée ne réduisent pas les volumes prélevés

Le prétraitement de l'eau saumâtre (ultrafiltration, osmose inverse, reminéralisation) n'économiserait pas l'eau. Il la rendrait compatible avec les usages (écloserie, eau potable, process), mais n'empêcherait pas le prélèvement massif initial.

Ainsi, ces traitements complexifieraient le système, mais ne diminueraient pas la pression exercée sur la nappe.

## 2. Les mesures d'« économie d'eau » sont marginales face aux volumes en jeu

La récupération des eaux pluviales pour les sanitaires concerne des volumes très faibles, sans commune mesure avec les besoins du process aquacole.

Ces mesures relèvent davantage de la sobriété périphérique que d'une réduction significative de l'empreinte hydrique globale du projet.

### **3. La pollution existe toujours, même si elle est traitée**

Le dossier reconnaît implicitement que les nitrates doivent être maintenus sous un seuil, la dénitrification est nécessaire, les purges sont indispensables. La consommation d'eau est donc le **résultat direct de la nécessité de gérer et d'évacuer les sous-produits dissous** (principalement les nitrates) qui ne peuvent être totalement recyclés.

Cela signifie que les poissons produisent bien des polluants, ceux-ci seraient **concentrés, traités, puis évacués**, les rejets existeraient.

**Le projet ne supprimerait pas la pollution, il en organiserait la gestion technique.**

Par conséquent, même avec l'ultrafiltration, l'osmose inverse, la dénitrification, la récupération d'eau de pluie et les systèmes de refroidissement à sec, **la consommation d'eau resterait élevée** et l'ensemble reposera sur une **technologie lourde, énergivore et vulnérable**.

#### **b. Des rejets polluants dans des zones sensibles**

Dans son [dossier Etude d'impact](#) (page 69), Pure Salmon reconnaît que le périmètre d'étude du projet (qui s'étend sur un rayon de 3 km autour du site) intercepte ou est adjacent à un nombre significatif de zones protégées :

- 4 sites Natura 2000
- 10 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) et ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux)
- Parc Naturel Marin
- Parc Naturel Régional

Comme mentionné dans l'étude d'impact : « *La présence de ces périmètres mène à la conclusion que le secteur présente de forts intérêts environnementaux* ».

L'estuaire de la Gironde est un écosystème de transition extrêmement sensible, un couloir migratoire majeur pour plusieurs espèces protégées (esturgeon européen, alooses, lamproies, saumon atlantique).

Les rejets se feraient donc dans un milieu écologiquement stratégique, et non dans un simple exutoire industriel « banal ».

Si les études présentées par Pure Salmon concluent à des impacts présentés comme faibles après traitement des rejets (eaux usées, azote, phosphore...), elles n'excluent pas pour autant que ces effluents seraient déversés dans un milieu écologiquement sensible, en interaction directe avec le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde.

D'ailleurs, dans son avis, la MRAe Nouvelle-Aquitaine pointait l'opacité du dossier sur les rejets d'azote et de phosphore, ainsi que l'absence de procédures en cas de dépassement des seuils autorisés. La menace que représente une mauvaise gestion de ces rejets avait notamment conduit à l'abandon d'un projet similaire en Bretagne.

Le respect annoncé des concentrations maximales réglementaires ne permettrait pas, à lui seul, d'écartier tout risque environnemental, ces valeurs constituant des seuils de gestion et non des garanties d'absence d'effet écologique. En milieu estuaire, caractérisé par des équilibres complexes et une forte sensibilité aux apports extérieurs, la répétition d'apports continus, même à faible concentration, est susceptible d'entraîner des modifications progressives du fonctionnement des écosystèmes. Or le projet prévoit des rejets permanents, 365 jours par an, sur une durée de plusieurs décennies.

La démonstration d'une absence d'effet significatif sur les écosystèmes repose principalement sur l'hypothèse d'un fonctionnement optimal et continu des installations, sans prendre pleinement en compte les effets cumulés, chroniques ou accidentels, ce qui appelle à la plus grande prudence. Le projet ne supprime ni la production de déchets ni la pollution inhérente à un élevage intensif, mais repose sur une gestion technique sophistiquée destinée à isoler et traiter ces flux polluants. Si cette approche permet de limiter les rejets directs vers le milieu récepteur, elle concentre le risque sur la fiabilité du système, en réduisant fortement les marges de sécurité : dans un dispositif entièrement dépendant du RAS, toute panne, erreur humaine ou défaillance technique peut rapidement compromettre le fonctionnement global et entraîner des conséquences environnementales potentiellement majeures.

### c. Un déficit d'analyses sur les enjeux climatiques

Malgré une communication présentant cette infrastructure comme écologiquement responsable, le projet de Pure Salmon est susceptible d'entraîner une empreinte significative en matière d'émissions de gaz à effet de serre.

#### 1. Un bilan carbone qui révèle une empreinte structurellement élevée

Le bilan carbone fourni par Pure Salmon met en évidence la structure des émissions

de gaz à effet de serre du projet. Il montre toutefois que **l'empreinte carbone du projet est loin d'être marginale** et qu'elle est **structurellement liée au modèle d'élevage intensif en RAS**.

Le fait que 97 % des émissions relèvent du Scope 3, c'est-à-dire d'émissions indirectes, ne signifie pas que l'impact climatique serait faible. Il révèle au contraire une forte dépendance à des intrants industriels dont les impacts sont externalisés en amont du site. L'alimentation des saumons, qui représente à elle seule 48 % de l'empreinte carbone totale, apparaît comme un facteur dominant et incompressible, commun à l'ensemble des systèmes d'élevage intensifs, quel que soit leur degré de technicité.

## **2. Des comparaisons avec le saumon importé qui ne permettent pas de conclure à un gain climatique net**

Les comparaisons avancées avec le saumon norvégien doivent ainsi être interprétées avec prudence. Si la réduction des distances de transport constituerait un avantage, elle ne suffit pas à compenser les autres postes d'émissions. Le bilan carbone reconnaît d'ailleurs que, **malgré la relocalisation de la production**, les émissions totales des produits Pure Salmon restent **du même ordre de grandeur que celles du saumon importé de Norvège**, principalement en raison du poids déterminant de l'alimentation dans l'empreinte globale. De même, **le recours au RAS n'éliminerait pas la dépendance à des matières premières à forte intensité carbone**, notamment les protéines végétales et marines (farine et huile de poisson, soja, blé) utilisées dans l'alimentation des saumons.

## **3. Une infrastructure industrielle lourde et énergivore propre au modèle RAS**

Une part importante de l'empreinte carbone du projet proviendrait de la construction des bâtiments et des équipements industriels nécessaires à l'élevage intensif (18 % du Scope 3), montrant que le coût climatique du projet est en grande partie engagé dès sa mise en place.

La consommation électrique du projet Pure Salmon serait très élevée, ce qui est caractéristique des systèmes RAS en raison du maintien permanent des conditions du milieu aquatique.

Dans le dossier « Etude des dangers » il est noté que « *le projet Pure Salmon nécessitera autour de 25 MW de puissance installée. La consommation annuelle est estimée à 100 GWh. La production d'énergie photovoltaïque sur site est estimée à 8MWc. Elle serait autoconsommée. Le site pourrait également être alimenté en direct par une future ferme photovoltaïque prévue sur le terrain voisin, dans l'unité*

*foncière du GPMB. L'énergie photovoltaïque produite sur site et celle provenant de la ferme voisine couvrirraient alors entre 20 et 30 % des besoins électriques du site d'élevage et de transformation. »*

À titre de comparaison, une consommation annuelle de 100 GWh correspond à l'ordre de grandeur de l'électricité consommée par environ [45 000 personnes en France\\*](#).

### **Il est important de nuancer les éléments apportés par Pure Salmon :**

- l'apport potentiel du site voisin (30 MWc) reste incertain ;
- même dans l'hypothèse haute, l'autoproduction ne couvrirait que 20 à 30 % des besoins annuels.

Cela signifie que **70 à 80 % de l'électricité consommée dépendrait du réseau**, via l'achat d'« énergie verte ».

Or, l'achat d'électricité verte ne réduirait pas la consommation réelle, **ne supprimerait pas les émissions de gaz à effet de serre ni les impacts environnementaux en amont\*\*** (production, infrastructures, réseau, intermittence), et ne garantirait pas une disponibilité permanente.

Le projet prévoit une sécurisation électrique : 5 groupes électrogènes de 2 500 kVA + 1 de secours, soit 12 500 kVA cumulés, fonctionnant au gasoil non routier (GNR), avec une autonomie annoncée de 48 heures.

Cela montre, de plus, que le projet **ne pourrait pas fonctionner sans énergie fossile**. En cas de panne prolongée, l'installation devrait fonctionner grâce à des **groupes électrogènes alimentés au gasoil**. Dans cette situation, l'électricité serait produite sur place en brûlant un carburant fossile, ce qui entraînerait également des **émissions directes de gaz à effet de serre**.

---

\*Sur la base d'une consommation moyenne de 2 223 kWh par personne et par an en France, une consommation annuelle de 100 GWh, soit 100 millions de kWh, correspond à l'ordre de grandeur de la consommation électrique annuelle d'environ 45 000 personnes ( $100\ 000\ 000 \div 2\ 223 \approx 44\ 984$ )

\*\*Par « impacts en amont », il faut entendre les impacts environnementaux indirects, notamment les émissions de gaz à effet de serre, l'extraction de ressources et les pollutions associées à la production et à l'acheminement de l'électricité, qui subsistent même lorsque l'électricité est achetée sous forme dite « verte ».

#### **4. Des mesures d'optimisation qui n'annulent pas l'empreinte carbone globale du projet**

Enfin, les dispositifs de valorisation des déchets, tels que la méthanisation des boues, ne modifieraient pas fondamentalement l'équation carbone du projet.

L'ampleur industrielle de ce projet se manifesterait par la production quotidienne de **27 tonnes de boues résiduaires** issues du métabolisme des poissons et du traitement des eaux. Bien que ces déchets soient destinés à être valorisés par méthanisation, leur évacuation imposerait une logistique lourde avec environ **10 rotations de camions par semaine** pour ce seul poste, vers une unité de traitement située à 50 km. Ce flux s'inscrirait dans un trafic total de **12 poids lourds par jour** qui, combiné à l'impact prépondérant de la fabrication des aliments, pèserait significativement sur l'empreinte carbone.

Ainsi, le bilan carbone du projet montre que, **malgré les mesures d'atténuation mises en avant**, l'empreinte climatique de Pure Salmon demeurerait **significative et comparable aux modèles existants**, ce qui interroge la pertinence de présenter ce projet comme une solution à faible impact climatique.

Les systèmes RAS ne constituent pas une solution miracle.

Ils déplacent les impacts sans les éliminer et **reposent sur une logique d'intensification qui agrave les pertes à mesure que la production augmente**.

Au vu de l'ensemble des éléments exposés, **nous vous demandons de donner un avis défavorable à ce projet.**

Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous voudrez bien accorder à notre observation.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur les commissaires enquêteurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Isabelle Fernandez - Chargée de campagne L214